

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**SENSIBILISATION AUX SOINS PALLIATIFS**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 8223 01 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 janvier 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **SENSIBILISATION AUX SOINS PALLIATIFS**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation doit permettre aux intervenants professionnels ou volontaires, susceptibles d'accompagner une personne en soins palliatifs et ses proches, de découvrir la culture et les structures des soins palliatifs.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*Au départ d'un document écrit traitant de l'accompagnement en soins palliatifs par écrit et/ou oralement,*

- ◆ dégager les idées principales du texte ;
- ◆ répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte remis ;
- ◆ poser une réflexion critique sur ce texte ;
- ◆ utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou Certificat du second degré de l'enseignement secondaire (CD2) ou Certificat technique de l'enseignement secondaire inférieur (CTSI).

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1.Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Sensibilisation aux soins palliatifs	CT	B	20
3.2.Part d'autonomie		P	04
Total des périodes			24

### 4. PROGRAMME

*Au regard des dispositions légales et réglementaires en vigueur en Belgique, en référence à des situations concrètes d'accompagnement de personnes en soins palliatifs,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les bénéficiaires ;
- ◆ de relever, de décrire les catégories d'intervenants, leurs rôles et les attitudes appropriées de chacun ;
- ◆ de décrire la culture palliative en identifiant ses valeurs, ses principes et ses domaines d'application ;
- ◆ d'identifier les différentes structures du réseau palliatif, leurs missions et les relais possibles.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *au départ d'une situation concrète d'accompagnement d'une personne en soins palliatifs,*

- ◆ de dégager les valeurs, les principes fondamentaux des soins palliatifs mis en œuvre ;
- ◆ de relever les attitudes appropriées des intervenants ;
- ◆ de repérer les rôles et missions des structures et des catégories d'intervenants concernés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la clarté et la précision ;
- ◆ l'aptitude à formuler des propositions adéquates en vue de l'amélioration de l'accompagnement de la personne en soins palliatifs.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

Date de dépôt :

Date d'approbation : 11/01/2012

« Sensibilisation aux soins palliatifs »

Date d'application : 01/01/2014

Date limite de certification : 01/01/2015

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
82 23 01 U21 D1	803	Sensibilisation aux soins palliatifs	82 23 01 U21 E1	803	Sensibilisation aux soins palliatifs			NEANT			
			82 23 10 U21 E1	803	Sensibilisation à l'accompagnement des personnes en fin de vie par des bénévoles			NEANT			